



Premier Ministre  
Commissariat Général  
à l'Investissement



## NE LAISSEZ PLUS LE FROID S'INSTALLER CHEZ VOUS ! AMELIOREZ VOTRE CONFORT TOUT EN REDUISANT VOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE

### « HABITER MIEUX » :

#### UNE AIDE FINANCIERE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LA RENOVATION THERMIQUE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Toulous a décidé de soutenir le dispositif «Habiter mieux». Ce dernier vous permet de bénéficier d'une aide financière et d'un accompagnement dans le cadre de travaux de rénovation thermique de votre habitation. Grâce au concours de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de la CCT, le dispositif permet d'ajouter à la subvention classique de l'ANAH (représentant 20 ou 35 % des travaux plafonnés à 20 000 €) une aide forfaitaire de 2 600 € (dont 500 € par la CCT). Au total, ce sont 35 dossiers qui peuvent être accompagnés sur l'année dans le Toulous.

#### Avez-vous droit à habiter mieux ?

> Les conditions préalables :

- vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire
- votre logement doit avoir plus de 15 ans
- vos travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier

> Les conditions d'éligibilité : **vos conditions de ressources**

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants indiqués dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.

Valeur applicables en 2012 :

Nbre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources en E
1	11 614
2	16 985
3	20 428
4	23 864
5	27 316
par personne supplémentaire	+ 3 441

Par ailleurs, les travaux entrepris doivent générer une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 %. Ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment

#### Opérateurs chargés de vous accompagner dans le montage des dossiers de demande de subvention (au choix) :

- Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle 03 83 30 80 60 - [cal@cal54.org](mailto:cal@cal54.org)
- Association CAMEL 03.83.38.80.50 [alain.martel@camel.coop](mailto:alain.martel@camel.coop)
- URBAM CONSEIL 03.29.64.05.90 [opah@urbam.fr](mailto:opah@urbam.fr)

Pour tous renseignements sur le programme « Habiter Mieux » [www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr)